

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2.2 de l'ordre du jour

CX/EXEC 25/88/2 Add.1
Mai 2025

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-huitième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

14-18 juillet 2025

EXAMEN CRITIQUE – PARTIE II¹

Note: Pour obtenir des informations d'ordre général sur le présent examen critique ainsi que sur les examens critiques relatifs à la 23^e session du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, à la 17^e session du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest et à la 23^e session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, veuillez consulter le document publié sous la cote CX/EXEC 25/88/2. S'agissant de l'examen critique relatif à la 44^e session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, veuillez consulter le document portant la cote CX/EXEC 25/88/2 Add.2.

1. Structure des annexes

Les travaux des différents comités sont traités dans des annexes distinctes. Chaque annexe est structurée comme suit:

1. Informations générales sur le comité et la session en question
2. Observations d'ordre général (secrétariat du Codex et présidence)
3. État d'avancement des travaux (vue d'ensemble)
4. Observations spécifiques pour chaque activité (secrétariat du Codex et présidence)

2. Liste des annexes

Annexe 1: Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), 55^e session

Annexe 2: Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL), 11^e session

¹ Le présent document concerne la 55^e session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et la 11^e session du Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses.

Annexe 1

1. Informations générales

Comité	Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)		
Hôte	Chine	Président	M. Yongxiang Fan
Pays d'accueil conjoint	République de Corée	Coprésidente	M ^{me} Hae-Jung Yoon
Session en question	55 ^e session	24-28 mars 2025	
Prochaine session	56 ^e session	13-17 avril 2026	
Rapport	REP25/FA		

2. Observations d'ordre général

Observations du secrétariat du Codex:

La 55^e session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires a été organisée avec succès et a rassemblé des représentants de 46 États membres, d'une organisation membre et de 24 organisations ayant le statut d'observateur.

La 55^e session du Comité était coorganisée par la République de Corée, dont le concours a été essentiel à la réussite de la session.

Dans le cadre de la préparation des débats en séance plénière, le groupe de travail en présentiel a tenu deux réunions portant respectivement sur la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (NGAA) (CXS 192-1995) et sur l'approbation/harmonisation. En outre, deux réunions du groupe de travail de session ont été organisées au sujet de la liste prioritaire et du Système international de numérotation. Ces réunions ont toutes été déterminantes pour l'avancement des travaux et ont permis d'assurer un déroulement constructif et productif de la session. Plusieurs dispositions nouvelles ou révisées relatives aux additifs alimentaires ont été transmises à la Commission du Codex pour adoption à sa 48^e session. La liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JEFCA) a été communiquée pour approbation.

Pour ce qui est de la gestion des travaux, le Comité a examiné des solutions pour éviter toute divergence entre la NGAA, les normes du Codex relatives aux produits et d'autres textes, ainsi que ses propres travaux futurs, et est convenu des approches à adopter pour faire progresser ces tâches.

Le Comité est également convenu de poursuivre l'élaboration du projet de norme sur la levure de boulanger, ainsi que de la proposition de nouveaux travaux sur la rédaction de directives pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des composants de milieux de culture cellulaire utilisés dans la production d'aliments issus de cultures cellulaires.

Tous les points de l'ordre du jour ont fait l'objet de débats approfondis et de conclusions convenues d'un commun accord.

Observations de la présidence:

La 55^e session du Comité a permis de faire des progrès importants dans le renforcement des normes du Codex. Le Comité a présenté pour adoption plus de 500 dispositions relatives aux additifs alimentaires et, en faisant avancer les travaux sur la NGAA, a renforcé le rôle de celle-ci en tant que référence unique pour les additifs alimentaires dans le Codex. La poursuite de l'harmonisation avec les normes relatives aux produits a également contribué à réduire les incohérences.

L'une des principales avancées de la session a été la tenue d'échanges ciblés sur les pratiques de travail et le plan de collaboration visant à éviter toute divergence entre la NGAA, les normes relatives aux produits et d'autres textes apparentés du Codex. À la suite de cela, le Comité est convenu de continuer à définir des pratiques de travail autonomes servant à élaborer des dispositions de la NGAA qui ont trait à des normes relatives à des produits, et de mettre au point des modèles à l'attention des comités s'occupant de produits et des comités de coordination. Ces efforts visent à améliorer la cohérence entre les dispositions sur les additifs alimentaires dans la NGAA et les normes relatives aux produits.

Le Comité a examiné une proposition de nouveaux travaux sur l'élaboration de directives pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des composants de milieux de culture cellulaire utilisés dans la production d'aliments issus de cultures cellulaires. Il s'est également penché sur ses futures priorités.

Je remercie tous les participants d'avoir activement pris part aux travaux et d'avoir fait preuve de coopération, et j'entends mettre à profit, lors de la 56^e session, la dynamique ici créée.

3. État d'avancement des travaux

Thème	Recommandation formulée par le Comité à sa 55 ^e session
Pour décision par la Commission	
1. Projet de spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires, à inclure dans la <i>Liste des spécifications du Codex applicables aux additifs alimentaires</i> (CXA 6-2024)	Adoption à l'étape 5/8
2. Projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA, CXS 192-1995) et révisions de dispositions adoptées	Adoption
3. Projet de révision des <i>Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989)	Adoption à l'étape 5/8
4. Dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires révisées à des fins d'harmonisation avec cinq normes du CCASIA, trois normes du CCNE, huit normes du CCSCH, une norme du CCFO et une norme du CCCPL	Adoption
5. Révision de la référence aux normes relatives aux produits pour les additifs du tableau 3 de la NGAA en ce qui concerne la catégorie d'aliments 12.2.1, «Fines herbes et épices (ÉPICES UNIQUEMENT)»	Adoption
6. Révision des sections sur les additifs alimentaires dans trois normes du CCASIA, trois normes du CCNE, huit normes du CCSCH et la <i>Norme sur le riz</i> (CXS 198-1995)	Adoption
7. Révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme sur les cornichons (concombres) en conserve</i> (CXS 115-1981), la <i>Norme sur les fruits à noyaux en conserve</i> (CXS 242-2003) et la <i>Norme sur les confitures, gelées et marmelades</i> (CXS 296-2009)	Adoption
8. Modification de la <i>Norme sur le sel de qualité alimentaire</i> (CXS 150-1985)	Adoption
9. Certaines dispositions de la NGAA (CXS 192-1995) relatives aux additifs alimentaires	Révocation
10. Certains projets de dispositions de la NGAA (CXS 192-1995) relatives aux additifs alimentaires	Interruption
11. Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA	Approbation
Pour suivi	
12. Norme sur la levure de boulanger (numéro de travail N13-2024, date limite fixée à 2027)	Étape 2/3
13. Nouveaux projets de dispositions de la NGAA (CXS 192-1995) relatives aux additifs alimentaires	Étape 2
Pour information	
14. Projet de pratiques de travail autonomes servant à élaborer des dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires qui ont trait à des normes relatives à des produits, et mise au point de modèles à l'attention des comités s'occupant de produits et des comités régionaux pour garantir la présentation d'informations complètes	Pour examen à la 56 ^e session du CCFA56

Thème	Recommandation formulée par le Comité à sa 55 ^e session
15. Proposition de nouveaux travaux sur l'élaboration de directives pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des composants de milieux de culture cellulaire utilisés dans la production d'aliments issus de cultures cellulaires	Pour examen à la 56 ^e session du Comité
16. Document de travail sur les futurs travaux du Comité	Pour examen à la 56 ^e session du Comité

4. Observations spécifiques

1. Projet de spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires, à inclure dans la <i>Liste des spécifications du Codex applicables aux additifs alimentaires</i> (CXA 6-2024), paragraphe 50, alinéa i, et annexe III
État d'avancement et observations du secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre à la Commission, à sa 48^e session, pour adoption à l'étape 5/8, les spécifications complètes relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires à inclure dans la <i>Liste des spécifications du Codex applicables aux additifs alimentaires</i> (CXA 6-2024).
Observations de la présidence: L'excellent travail accompli par le JEFCA a fourni une base solide au Comité pour tenir des débats efficaces et éclairés à sa 55^e session. Les débats en séance plénière ont clairement montré l'importance de données complètes et de qualité. Toutes les parties prenantes sont encouragées à continuer de participer activement à l'élaboration des spécifications, en particulier celles qui ont trait aux nouvelles substances, et à aider le JEFCA en communiquant en temps utile des données complètes. Les normes du Codex resteront ainsi crédibles et efficaces.
2. Projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA, CXS 192-1995) et révisions de dispositions adoptées, paragraphe 109, alinéa i, et annexe VI, partie C
État d'avancement et observations du secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre à la Commission, à sa 48^e session, pour adoption, les projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA et les révisions de dispositions adoptées.
Observations de la présidence: La NGAA est au cœur des travaux du Comité. L'examen en profondeur et la révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA n'aurait pas été possible sans le travail remarquable du groupe de travail électronique et du groupe de travail en présentiel de la NGAA. La participation active et les contributions constructives de tous les participants, qui ont enrichi les discussions et facilité l'obtention d'un consensus, sont fortement appréciées. Ces efforts sont indispensables pour faire de la NGAA la référence unique pour ce qui est des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans le Codex.
3. Projet de révision des <i>Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989), paragraphe 123, alinéa i, et annexe X
État d'avancement et observations du secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre le projet de révision des <i>Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989) à la Commission, à sa 48^e session, pour adoption à l'étape 5/8.
Observations de la présidence: Le Système international de numérotation est un autre pilier des travaux du Comité. Le travail du groupe de travail électronique et du groupe de travail de session est fortement apprécié. Le Comité rappelle qu'il est important d'actualiser et d'harmoniser le système de numérotation afin de faciliter l'identification correcte des additifs alimentaires dans le Codex.

4. Dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires révisées à des fins d'harmonisation avec cinq normes du CCASIA, trois normes du CCNE, huit normes du CCSCH, une norme du CCFO et une norme du CCCPL

État d'avancement et observations du secrétariat:

Le Comité est convenu de transmettre à la Commission, à sa 48^e session, pour adoption, les dispositions révisées de la NGAA relatives aux additifs alimentaires à des fins d'harmonisation avec:

- i) cinq normes du CCASIA: *Norme régionale sur la pâte de soja fermentée* (Asie) (CXS 298R-2009), *Norme régionale sur les produits à base de soja non fermenté* (Asie) (CXS 322R-2015), *Norme régionale sur le riz cuit enveloppé dans des feuilles* (Asie) (CXS 355R-2023); *Norme régionale sur la farine de sagou comestible* (Asie) (CXS 301R-2011) et *Norme régionale sur les produits à base de soja fermentés sous l'action de Bacillus spp.* (Asie) (CXS 354R-2023);
- ii) trois normes du CCNE: *Norme régionale sur le houmous avec tahiné en conserve* (Proche-Orient) (CXS 257R-2007); *Norme régionale sur le foul medames en conserve* (Proche-Orient) (CXS 258R-2007) et *Norme régionale sur le tahiné* (Proche-Orient) (CXS 259R-2007);
- iii) huit normes du CCSCH: *Norme sur l'origan séché* (CXS 342-2021); *Norme sur les racines, les rhizomes et les bulbes séchés: gingembre séché ou déshydraté* (CXS 343-2021); *Norme sur les parties florales séchées: clous de girofle* (CXS 344-2021); *Norme sur le basilic séché* (CXS 345-2021); *Norme sur l'ail séché ou déshydraté* (CXS 347-2019); *Norme sur les parties florales séchées – safran* (CXS 351-2022); *Norme sur les graines séchées – noix de muscade* (CXS 352-2022) et *Norme sur le piment et le paprika séchés ou déshydratés* (CXS 353-2022);
- iv) la *Norme sur les graisses et huiles comestibles non visées par des normes individuelles* (CXS 19-1981);
- v) la *Norme sur le riz* (CXS 198-1995).

Observations de la présidence:

L'harmonisation est l'une des tâches les plus complexes dont se charge le Comité. Ce dernier reconnaît que des progrès importants ont été accomplis s'agissant d'harmoniser les dispositions relatives aux additifs alimentaires entre la NGAA et cinq normes du CCASIA, trois normes du CCNE, huit normes du CCSCH, une norme du CCFO et une norme du CCCPL relatives aux produits. À sa 55^e session, le Comité a salué les efforts faits par le groupe de travail électronique et le groupe de travail en présentiel, ainsi que la participation constructive des membres et des observateurs. Il est ressorti des débats qu'il fallait améliorer la communication et la collaboration avec les comités s'occupant de produits, dont les observations contribueront à résoudre des questions complexes. Le travail d'harmonisation renforce l'action du Comité visant à faire de la NGAA la référence unique pour les dispositions relatives aux additifs alimentaires dans le Codex.

5. Révision de la référence aux normes relatives aux produits pour les additifs du tableau 3 de la NGAA en ce qui concerne la catégorie d'aliments 12.2.1, «Fines herbes et épices (ÉPICES UNIQUEMENT)», paragraphe 73, alinéa i, et annexe VI, partie B

État d'avancement et observations du secrétariat:

Le Comité est convenu de modifier la référence aux normes relatives aux produits pour les additifs du tableau 3 de la NGAA en ce qui concerne la catégorie d'aliments 12.2.1, afin que l'intitulé devienne «Fines herbes et épices» (ÉPICES UNIQUEMENT)»

Observations de la présidence:

Après avoir minutieusement étudié la question, le Comité a accepté la révision, qui précise le champ d'application et permet une harmonisation avec les normes relatives aux produits correspondantes.

6. Révision des sections sur les additifs alimentaires dans trois normes du CCASIA, trois normes du CCNE, huit normes du CCSCH et la Norme sur le riz (CXS 198-1995), paragraphe 73, alinéa i et annexe V, partie A

État d'avancement et observations du secrétariat:

Le Comité est convenu de transmettre à la Commission, à sa 48^e session, pour adoption, les sections révisées relatives aux additifs alimentaires de:

- i) trois normes du CCASIA, à savoir CXS 298R-2009, CXS 322R-2015 et CXS 355R-2023;
- ii) trois normes du CCNE, à savoir CXS 257R-2007, CXS 258R-2007 et CXS 259R-2007;

iii) huit normes du CCSC, à savoir CXS 342-2021, CXS 343-2021, CXS 344-2021, CXS 345-2021, CXS 347-2019, CXS 351-2022, CXS 352-2022 et CXS 353-2022; iv) la <i>Norme sur le riz</i> (CXS 198-1995).
Observations de la présidence: Cette révision est le fruit des efforts d'harmonisation. Comme je l'ai déjà fait au titre du point 4, je souhaite saluer les progrès accomplis en matière d'harmonisation par le groupe de travail électronique et le groupe de travail en présentiel. Ces efforts permettent d'éliminer les divergences entre les dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA et les normes de produits, et renforcent le rôle de la NGAA en tant que référence unique pour les additifs alimentaires dans le Codex.
7. Révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme sur les cornichons (concombres) en conserve</i> (CXS 115-1981), la <i>Norme sur les fruits à noyaux en conserve</i> (CXS 242-2003) et la <i>Norme sur les confitures, gelées et marmelades</i> (CXS 296-2009), paragraphes 83, 86 et 89, et annexe V, partie B
État d'avancement et observations du secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre la version révisée des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme sur les cornichons (concombres) en conserve</i> (CXS 115-1981), la <i>Norme sur les fruits à noyaux en conserve</i> (CXS 242-2003) et la <i>Norme sur les confitures, gelées et marmelades</i> (CXS 296-2009), à la Commission, à sa 48^e session, pour adoption.
Observations de la présidence: Le Président n'avait rien à ajouter.
8. Révision de la <i>Norme sur le sel de qualité alimentaire</i> (CXS 150-1985), paragraphe 21, alinéa i, et annexe XII
État d'avancement et observations du secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre à la Commission, à sa 48^e session, pour adoption, les propositions de modifications à apporter aux dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail et à la disposition sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage dans la <i>Norme sur le sel de qualité alimentaire</i> (CXS 150-1985), et de demander que la méthode de détermination du chlorure de sodium décrite dans la norme en question soit intégrée aux <i>Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées</i> (CXS 234-1999).
Observations de la présidence: Le Comité était d'avis de transmettre ces propositions de modifications à la Commission, à sa 48^e session, pour adoption, ayant conscience qu'il importait d'améliorer la clarté et la cohérence des règles d'étiquetage. En outre, l'inclusion, dans la norme CXS 234-1999, de la méthode de détermination du chlorure de sodium issue de la norme CXS 150-1985 constitue une étape importante de l'harmonisation des méthodes d'analyse dans la norme générale et la norme relative au produit. Je tiens à saluer les efforts consentis par tous les contributeurs en vue d'achever ces travaux et j'encourage l'adoption rapide des modifications.
9. Dispositions de la NGAA (CXS 192-1995) relatives aux additifs alimentaires, paragraphe 109, alinéa ii, et annexe VII
État d'avancement et observations du secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre certaines dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires à la Commission, à sa 48^e session, pour révocation.
Observations de la présidence: La révocation demandée découle de travaux sur la NGAA. Ces travaux sont menés sous une direction forte et efficace qui garantit une bonne progression et une bonne coordination.
10. Projet et avant-projet de dispositions de la NGAA (CXS 192-1995) relatives aux additifs alimentaires, paragraphe 109, alinéa iii, et annexe VIII
État d'avancement et observations du secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre le projet et l'avant-projet de certaines dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires à la Commission, à sa 48^e session, pour interruption des travaux.

Observations de la présidence: Le Président n'avait rien à ajouter.
11. Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA, paragraphe 133, alinéa i, et annexe XI
État d'avancement et observations du secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre la liste prioritaire modifiée des substances proposées pour évaluation par le JECFA à la Commission, à sa 48^e session, pour approbation, ainsi qu'à la FAO et à l'OMS, pour suivi.
Observations de la présidence: La liste prioritaire est l'un des principaux axes de travail du Comité, et les progrès accomplis par le groupe de travail de session sont très appréciés. Le Comité est d'avis de transmettre la liste prioritaire modifiée à la Commission, à sa 48^e session, pour approbation, et à la FAO et à l'OMS, pour suivi. Cette étape garantit que les décisions prises par le Comité restent conformes aux avis scientifiques du JECFA. Le Comité est conscient qu'il importe de tenir la liste prioritaire à jour. Par ailleurs, la longueur de la liste suggère également qu'il est impératif d'améliorer les ressources du JECFA afin que la charge de travail soit gérée efficacement.
12. Norme sur la levure de boulanger, paragraphes 153 à 155
État d'avancement et observations du secrétariat: Le Comité a noté que plusieurs questions techniques devaient être examinées plus avant et éclaircies et est donc convenu de renvoyer l'avant-projet de norme à l'étape 2 pour reformulation.
Observations de la présidence: Le Comité a pris note des précieux échanges sur l'avant-projet de norme sur la levure de boulanger. Plusieurs questions techniques restent en suspens, mais les débats étaient empreints d'un fort esprit de coopération et d'un respect mutuel entre les participants. Le Comité a également reconnu qu'il fallait clarifier et affiner la norme, de sorte qu'elle soit pratique, qu'elle repose sur une base scientifique et qu'elle soit applicable à grande échelle. Dans ce contexte, il est convenu de renvoyer l'avant-projet à l'étape 2 pour reformulation. J'encourage les parties concernées à poursuivre la collaboration pour affiner le texte et j'attends avec intérêt de nouveaux progrès lors de la 56^e session du Comité.
13. Nouveaux projets de dispositions de la NGAA (CXS 192-1995) relatives aux additifs alimentaires, paragraphe 109, alinéa iv, et annexe IX
État d'avancement et observations du secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre à la Commission, à sa 48^e session, pour information, les dispositions relatives aux additifs alimentaires qu'il est proposé d'inclure dans la NGAA, à l'étape 2.
Observations de la présidence: Les nouveaux projets de dispositions seront examinés par le groupe de travail en présentiel de la NGAA. Ces travaux rendent compte du dynamisme dont fait preuve le Comité pour affiner la NGAA.
14. Pratiques de travail autonomes servant à élaborer des dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires qui ont trait à des normes relatives à des produits, et modèles à l'attention des comités s'occupant de produits et des comités régionaux pour garantir la présentation d'informations complètes, paragraphes 161 et 162
État d'avancement et observations du secrétariat: L'objectif principal est ici d'aligner systématiquement les dispositions relatives aux additifs alimentaires que l'on trouve dans les normes relatives à des produits sur celles que l'on trouve dans la NGAA. Les coauteurs du document de travail ont proposé les deux options ci-après au Comité: 1) le comité s'occupant de produits/le comité régional élabore le projet initial de dispositions; 2) le Comité sur les additifs alimentaires élabore le projet initial de dispositions ainsi que deux annexes intitulées «Considérations clés liées à l'élaboration de normes portant sur des produits et à la modification de la NGAA» et «Plan de communication et de collaboration». Le Comité est convenu de:

- i) rédiger un projet de pratiques de travail autonomes, comprenant les deux options présentées dans le document portant la cote CX/FA 25/55/12, pour l'élaboration de dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires qui ont trait à des normes relatives à des produits, y compris un plan de communication et de collaboration;
- ii) élaborer des modèles à l'attention des comités s'occupant de produits et des comités régionaux pour garantir la présentation d'informations complètes.

Observations de la présidence:

Ces travaux sont un pas important vers l'harmonisation systématique des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes du Codex relatives aux produits et la NGAA, ce qui garantit la cohérence des textes du Codex. Les deux options proposées offrent une certaine souplesse tout en maintenant une approche structurée et transparente. Le Comité est particulièrement attaché à l'inclusion des annexes sur les considérations clés et le plan de communication et de collaboration, qui contribueront à orienter le processus et faciliteront une coordination efficace. La mise au point de modèles à l'attention des comités s'occupant de produits et des comités de coordination facilitera également la présentation d'informations complètes et bien structurées. J'encourage donc l'ensemble des membres et des observateurs du Codex à prendre activement part à ces travaux importants et à partager leurs expériences et leurs points de vue. Il reste essentiel que le Comité et les autres comités continuent d'échanger et de collaborer. Nous attendons avec intérêt que cette collaboration aboutisse à de nouveaux progrès.

15. Proposition de nouveaux travaux sur l'élaboration de directives pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des composants des milieux de culture cellulaire utilisés dans la production d'aliments issus de cultures cellulaires, paragraphes 173 à 175

État d'avancement et observations du secrétariat:

Le Comité a noté que d'aucuns estimaient nécessaire d'élaborer des orientations du Codex sur ces nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production afin de protéger les consommateurs et de faciliter l'application de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires. Il a noté également qu'il était nécessaire d'examiner le descriptif de projet et a pris note de l'absence de soutien unanime en faveur de nouveaux travaux.

Le Comité est convenu de procéder à de nouvelles consultations en vue d'améliorer le descriptif de projet.

Le Comité est également convenu d'établir un groupe de travail électronique, chargé d'examiner et d'améliorer le descriptif de projet relatif à l'élaboration de directives sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des composants des milieux de culture cellulaire utilisés dans la production d'aliments issus de cultures cellulaires. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la 56^e session.

Observations de la présidence:

Lors de la séance plénière, des débats approfondis et constructifs ont été tenus au sujet de la proposition de nouveaux travaux sur l'élaboration de directives pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des composants des milieux de culture cellulaire utilisés dans la production d'aliments issus de cultures cellulaires. Les échanges ont montré l'intérêt croissant des membres et des observateurs du Codex pour de nouvelles questions liées aux sources d'aliments et aux systèmes de production. Le Comité a conscience que le descriptif de projet doit encore être affiné, mais il apprécie les différents points de vue partagés et la volonté commune de faire progresser ces travaux complexes. Je tiens à encourager la poursuite de la collaboration et du dialogue à mesure que ce sujet important évolue, et j'attends avec intérêt un nouvel examen de la question au titre de l'ordre du jour provisoire de la 56^e session.

16. Document de travail sur les futurs travaux du Comité, paragraphe 188

État d'avancement et observations du secrétariat:

Le Comité a noté le large soutien apporté à l'élaboration du document et a reconnu l'importance de la question.

Le Comité est convenu de prier le secrétariat du Codex de publier une lettre circulaire afin de demander des sujets de travaux futurs et l'application d'une approche systématique, et est également convenu de demander au secrétariat hôte d'élaborer un document de travail basé sur les réponses à la lettre circulaire pour examen à sa 56^e session.

Observations de la présidence:

Pendant la séance plénière, les membres et observateurs étaient largement favorables à l'idée d'entamer un débat sur les futurs travaux du Comité. Cet exercice prospectif est essentiel pour garantir que le Comité reste en adéquation avec les nouvelles tendances, les avancées technologiques et l'évolution des systèmes

alimentaires mondiaux. Il s'agit également d'une étape importante pour ce qui est de façonner une vision stratégique qui permette à l'action du Comité de rester pertinente et efficace. En outre, le processus aide à définir les domaines prioritaires, à promouvoir une planification proactive et à encourager une plus grande participation des membres et des observateurs du Codex. Nous espérons que l'ensemble des parties prenantes contribueront à cette initiative et nous nous réjouissons à l'idée d'ouvrir un dialogue riche et inclusif lors de la 56^e session. Une collaboration de ce type sera indispensable pour orienter les travaux futurs du Comité et renforcer son rôle dans l'établissement de normes sur les additifs alimentaires à l'échelle mondiale.

Annexe 2

1. Informations générales

Comité	Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL)		
Hôte	États-Unis d'Amérique	Président	M. Kenneth Lowery
Session en question	11 ^e session	7-30 avril 2025	
Prochaine session	12 ^e session	2027 (à confirmer)	
Rapport	REP25/CPL		

2. Observations d'ordre général

Observations du secrétariat:

La 11^e session du Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses s'est déroulée avec succès par correspondance. Elle était organisée par les États-Unis d'Amérique et rassemblait des représentants de 31 États membres, d'une organisation membre et d'une organisation ayant le statut d'observateur.

La session était consacrée à l'examen de la nécessité de créer un groupe de travail électronique chargé d'élaborer une norme de groupe sur le mil en grains entiers, et à l'établissement du mandat de ce groupe de travail. Le Comité est convenu de mettre en place le groupe de travail électronique, qui sera présidé par l'Inde et coprésidé par le Mali, le Nigéria et le Sénégal, et a établi son mandat.

Le Comité a été informé de la demande formulée par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage à sa 43^e session concernant les dispositions relatives à la teneur en cendres, ainsi que de la requête formulée par la Commission du Codex à sa 44^e session concernant les dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans les normes du CCCPL. Le Comité est convenu d'examiner ces questions à sa 12^e session.

Observations de la présidence:

La Commission a chargé le Comité d'établir un groupe de travail électronique sur l'élaboration d'une norme de groupe sur le mil en grains entiers, ainsi que d'élaborer le mandat dudit groupe, ce que le Comité a fait par correspondance.

Pendant la session, les membres ont manifesté le souhait que la *Norme sur le blé et le blé dur* (CXS 199-1995) soit mise à jour et/ou révisée. Il a été recommandé que les membres présentent des propositions de nouveaux travaux pour examen au Comité à sa 12^e session. Étant donné que le Comité travaille par correspondance, il pourrait avoir besoin de l'autorisation du Comité exécutif de la Commission et de la Commission elle-même pour étudier ces propositions.

Pour ce qui est de la demande transmise par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage concernant la teneur en cendres dans les normes du CCCPL, l'examen a été reporté à la 12^e session, tout comme la question des dispositions d'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans les normes du CCCPL.

Au vu de la complexité des sujets que le Comité devra examiner à sa 12^e session et des contraintes liées au travail par correspondance, il est recommandé que, lors de cette session, le Comité puisse constituer des groupes de travail en ligne si cela se révèle nécessaire pour que les délégués parviennent à un consensus.

3. État d'avancement des travaux

Pour suivi			
Thèmes	Numéro de travail	Année cible	Étape
1. Norme de groupe sur le mil en grains entiers	N21-2024	2028	2

4. Observations spécifiques

1. Norme de groupe sur le mil en grains entiers, paragraphes 24 et 25

État d'avancement et observations du secrétariat:

Le Comité est convenu d'établir un groupe de travail électronique, présidé par l'Inde et coprésidé par le Mali, le Nigéria et le Sénégal, qui travaillera en anglais et en français et devra s'acquitter des tâches suivantes:

- i) déterminer la structure de la norme de groupe en trouvant la solution la plus adaptée pour tenir compte de la diversité des mils et des besoins propres aux marchés internationaux, sachant que la structure doit également pouvoir s'appliquer à d'autres céréales à l'avenir;
- ii) établir des exigences minimales de qualité et de sécurité sanitaire qui peuvent servir de point de référence unique et systématique pour tous les types de mils, en veillant à l'harmonisation avec les principes du Codex et avec les pratiques commerciales mondiales;
- iii) définir le champ d'application de la norme, y compris les types de mils qui doivent être inclus, et déterminer s'il convient d'inclure les normes existantes sur ces céréales, et si oui de quelle façon, et d'inclure les pseudo-mils;
- iv) élaborer un rapport exhaustif qui récapitule les constatations, les conclusions et les recommandations et contienne un projet de norme de groupe.

Le Comité a noté que le groupe de travail électronique pourrait s'inspirer de l'approche adoptée par d'autres comités du Codex pour établir des normes de groupe, selon qu'il convient, et que le rapport du groupe de travail électronique devrait être présenté au secrétariat du Codex au moins trois mois avant la 12^e session du Comité.

Observations de la présidence:

La 11^e session du Comité a été une grande réussite en ce qu'elle a permis aux participants de s'acquitter de leur tâche principale, en grande partie grâce au fait que les membres ont travaillé de concert et fait des concessions dans l'intérêt du plus grand nombre lorsque cela était nécessaire.